



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 255
publié le 18 juillet 2025**

Décisions émanant de l'administration générale (AG)..... 3

- Décision tarifaire n° 2025-72 AG du 16 juillet 2025 portant modification de la DT n° 2025-15 AG - Tarif des actions de formation - Année universitaire 2025-2026.....4

Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF) 7

- Note de règlement n°2025-18/DNF du 15 juillet 2025 portant modification à la note de règlement 2023-15 /DNF relative aux conditions d'accès et validations systématiques accordées au titre de la VES pour la **Licence générale Droit Economie et Gestion, mention Gestion parcours Gestion des ressources humaines (LG03605A)**.....8
- Note de règlement n° 2025-19/DNF du 16 juillet 2025 relative aux mesures transitoires concernant **Master Droit, économie et gestion mention Droit de l'entreprise parcours Juriste d'entreprise MRI 4901A**..... 13

Actes publiés à titre informatif 14

- Décision n° 2025-0845 DRH du 27 juin 2025 portant nomination de l'Agent comptable du Conservatoire National des Arts et Métiers..... 15
- Décision n° 2025-75 AG du 17 juillet 2025 portant nomination d'une adjointe de l'administratrice générale en charge de la formation et de l'innovation pédagogique 16

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

Décision tarifaire n° 2025-72 AG

Portant modification de la DT n° 2025-15 AG

Tarif des actions de formation - Année universitaire 2025- 2026

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
 Vu le Code du travail ;
 Vu le Code de l'éducation ;
 Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
 Vu le règlement intérieur du Cnam ;
 Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;
 Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
 Vu la décision n° 2025-15 AG du 4 février 2025 modifiée portant tarification des actions de formation 2025-2026,

DECIDE :

Article 1 : A l'article 8 de la décision 2025-15 AG susvisée, sont ajoutées les lignes suivantes :

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarif tiers financeur (€)	Tarif individuel (€)
CFA-CNAM-IDF	BCH3800A	1	Diplôme établissement Bachelor Diplôme de technicien Coordinateur et Accompagnateur à la Rénovation énergétique (CARE)	8000	-
CFA-CNAM-IDF	CPN4500A	1	Titre RNCP Niveau 5 Entrepreneur de petite entreprise	5900	-
CFA-CNAM-IDF	MR16001B	1	Master Chef de projet gouvernance de l'information	7000	-
CFA-CNAM-IDF	LG03607B	1	Licence professionnelle Droit Economie Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA en Apprentissage en présentiel INTEC	5450	-
EPN09	GFN246	1	Finance et Informatique des Salles de Marché (FISM) II	900	360
EPN09	MR13601A	3	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données : tarif annuel pour Master en 1 an	3067	2000
EPN09	MR13601A	4	Master Droit, économie et gestion mention économie parcours Stratégies économiques, numériques et données : tarif annuel pour Master en 2 ans	1533	1000

Les lignes suivantes :

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarifs financeur (€)	Tarif individuel (€)
CFA-CNAM-IDF	CPN2700A	1	Titre RNCP Niveau 7 Manager de la chaîne logistique	7850	-
CFA-CNAM-IDF	LP11902A	1	Licence professionnelle Droit Economie Gestion mention métiers de l'entrepreneuriat, parcours manager et développer une TPE-PME	9000	-
CFA-CNAM-IDF	LG03607B	1	Licence professionnelle Droit Economie Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA en Apprentissage en distanciel INTEC	6000	-
EPN 9	MR107B91	1	Capital investissements et financement structurés	600	-
EPN 9	MR107BA1	1	Recherche appliquée en ingénierie financière	-	-
EPN 9	MR107B41	1	Stratégie et ingénierie des fusions, acquisitions	600	-
EPN 9	MR107B42	1	Gestion des portefeuilles actions	900	-

Sont remplacées par :

Entité	Code formation	Code tarifaire	Libellé formation	Tarifs financeur (€)	Tarif individuel (€)
CFA-CNAM-IDF	CPN2700A	1	Titre RNCP Niveau 7 Manager de la chaîne logistique	8296	-
CFA-CNAM-IDF	LP11902A	1	Licence professionnelle Droit Economie Gestion mention métiers de l'entrepreneuriat, parcours manager et développer une TPE-PME	7319	-
CFA-CNAM-IDF	LG03607B	1	Licence professionnelle Droit Economie Gestion parcours Comptabilité Contrôle Audit L3 CCA en Apprentissage en distanciel INTEC	4920	-
EPN 9	MR107B91	1	Ingénierie des fusions-acquisitions, financements structurés et capital-investissement	1200	-
EPN 9	MR107BA1	1	Recherche appliquée en ingénierie financière	1500	-
EPN 9	MR107B41	1	Droit et fiscalité de l'entreprise	900	-
EPN 9	MR107B42	1	Gestion des portefeuilles actions	1500	-

Article 2 : Validité de la présente décision

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 16 JUL. 2025

Pour l'administratrice générale
et par délégation
Florian GALLIEN
Directeur général des services

**Décisions émanant de la direction nationale des formations
(DNF)**

NOTE DE REGLEMENT N° 2025-18/DNF

Portant modification à la note de règlement 2023-15 /DNF relative aux conditions d'accès et validations systématiques accordées au titre de la VES pour la **Licence générale Droit Economie et Gestion, mention Gestion parcours Gestion des ressources humaines (LG03605A)**

Conditions d'accès à LG03605A :

Accès en L1 :

- Bac général ou technologique.

*** Accès de droit (ne nécessite pas de dossier VES si les conditions sont remplies).**

Accès en L2 :

- Ouvert aux titulaires de 60 crédits de L1 d'une licence Droit/Économie/Gestion (DEG), Sciences Humaines et Sociales (SHS), ou d'une formation reconnue équivalente dans le domaine de la gestion (pour les cursus en alternance ou HTT (Hors Temps de Travail)).

*** Accès de droit (ne nécessite pas de dossier VES si les conditions sont remplies).**

Accès direct en L3 :

Pour les cursus en alternance ou HTT (Hors Temps de Travail), l'accès de droit est accordé dans les cas suivants :

- Être titulaire de 120 crédits obtenus en L1 et L2 d'une licence DEG ou SHS.

- Être titulaire d'un diplôme Bac+2 ou du titre de niveau 5 enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) Responsable ressources humaines du Cnam.

*** Accès de droit (ne nécessite pas de dossier VES si les conditions sont remplies).**

- Justifier d'une autre formation Bac+2 ou plus ou d'un titre de niveau 5 enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) hors Cnam (Dépôt d'une demande VES avant toute inscription si votre diplôme est cohérent avec le domaine RH). Demande à déposer avant toute inscription en alternance ou HTT (Hors Temps de Travail). Il faudra impérativement avoir obtenu un avis favorable pour s'inscrire.

- Ou faire une demande VAPP (Validation d'Acquis Professionnels et Personnels) si expérience conséquente dans le domaine RH. Demande à déposer avant toute inscription. Il faudra impérativement avoir obtenu un avis favorable pour s'inscrire.

Les dossiers VAPP et VES seront évalués par une commission qui statuera sur la cohérence de votre demande.

Dans tous les cas de figure énoncés ci-dessus, l'accès directe en L3 RH suppose des prérequis obligatoires à valider quel que soit le parcours d'entrée :

FPG001

FPG003

CCG100

Attention :

Une VES d'accès n'a pas à vocation à valider l'ensemble des UE d'un niveau (L1/L2) mais d'autoriser l'accès à un niveau de diplôme. Donc pour les diplômés inscrits dans cette note, c'est l'accès directement en L3 de la licence parcours RH qui est validé et non l'ensemble des UE de L1 et L2 du parcours.

Si l'auditeur souhaite, en plus de l'accès au niveau de la licence, faire une demande de VES pour une ou plusieurs Unités d'Enseignement (UE), une demande de VES classée sera nécessaire.

Conformément aux notes de règlement N°2015-04/DNF et N°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande d'accès au moyen du dossier de VES via la jurisprudence.

En concertation avec les responsables nationaux des diplômes de la filière RH du Cnam Paris, les titres RNCP ne seront pas intégrés dans une jurisprudence automatique. Seul le titre RNCP Responsable ressources humaines du Cnam niveau II/6 est intégré directement. Les deux titres qui avaient été intégrés dans les précédentes notes de VES ont été retirés. Pour les auditeurs déjà inscrits ou déjà engagés il leur sera demandé de valider comme pour tous auditeurs les trois pré requis obligatoire : FPG001, FPG003 et CCG100.

Enfin, toutes les demandes de VES qui ont été traitées pour une inscription pour 2025 – 2026 devront impérativement validées les trois pré requis obligatoires pour l'accès directe en L3.

Titre possédé	Validations accordées
BTS Support à l'action managériale (SAM)	- Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Assistante de direction	- Accès directement en L3. Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Comptabilité et Gestion	- Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Management Commercial Opérationnel (BTS MCO)	- Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC)	- Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Commerce international	- Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Force de vente	- Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Communication	- Accès directement en L3

Titre possédé	Validations accordées
	Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Gestion de la PME	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Gestion de la PME	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Collaborateur juriste notarial (CJN)	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Services et prestations des secteurs sanitaires et social (SP3S) obtenu après 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Services et prestations des secteurs sanitaires et social (SP3S) Obtenu avant 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Accès en L2 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
BTS Economie sociale familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DEUG Administration économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DEUG Droit	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DEUG Economie DEUG Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DEUST Assistant de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DEUST Technicien Gestion des ressources humaines des Entreprises et des administrations	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100

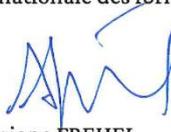
Titre possédé	Validations accordées
Diplôme d'Ecole supérieure de commerce (niveaux 6 et 7 enregistré au RNCP)	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
Diplôme de l'IFOCOP Assistant ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DUT Carrières juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (BUT GACO)	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DUT Gestion de l'information et du document dans les organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DUT Gestion des entreprises et des administrations	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DUT Information, communication option communication d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DUT Information, communication option communication didactique	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DUT Information, communication option documentation d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DUT Services et réseaux de Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
DUT Techniques de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3

Titre possédé	Validations accordées
	Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
Licence Sciences de l'éducation et de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
Titre RNCP - CPN0400A Responsable ressources humaines du Cnam - Titre de niveau II/6 inscrit au Répertoire national des Certifications professionnelles (RNCP)	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en M2
Bac+ 2 + Diplôme d'Université Gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
Bac+ 2 + Diplôme d'Université Gestion et développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100
Bac+2 + Diplôme d'Université Pratique de la paie	<ul style="list-style-type: none"> - Accès directement en L3 plus validation accordée de l'UE FPG104 si note obtenue égale/ou supérieure à 10/20 Il faudra valider obligatoirement les trois UE de prérequis FPG001, FPG003 et CCG100

Cette note rentrera en vigueur, le 1^{er} septembre 2025.

Fait à Paris, le 15 Juillet 2025

Pour l'Administratrice générale empêchée, et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Mesures

Transitoires

NOTE DE REGLEMENT N°2025-19/DNF

**Relative aux mesures transitoires concernant
Master Droit, économie et gestion mention Droit de l'entreprise
parcours Juriste d'entreprise
MR14901A**

À compter de la rentrée 2025-2026, compte tenu de l'évolution de la composition de la maquette du diplôme, des mesures transitoires sont établies pour l'année de M2 afin de permettre aux auditeurs engagés dans ce parcours avant le 31/08/2024 de terminer leur cursus et d'obtenir tous les crédits du diplôme.

L'enseignement DRS204 (2 ECTS) «La personne et le droit de l'entreprise» n'étant plus proposé dans la nouvelle maquette du Master à compter du 1^{er} septembre 2025, les auditeurs n'ayant pas validé cette UE devront suivre au choix l'une des UE suivantes :

- CFA234 « Gouvernance et responsabilité sociale des entreprises » (6 ECTS)
- PPS202 « Solidarité et protection sociale » (4 ECTS)
- DRM205 « Réglementation des chantiers » (3 ECTS)

L'enseignement DRT211 (4 ECTS) « Séminaire méthodologique » n'étant plus proposé dans la nouvelle maquette du Master à compter du 1^{er} septembre 2025, les auditeurs n'ayant pas validé cette UE devront suivre les enseignements de l'UE DRT213 (2 ECTS) « Séminaire méthodologique ». La note de l'UE DRT213 sera reportée sur l'UE DRT211.

L'UA DROQ (16 ECTS) « Mémoire » n'étant plus proposée dans la nouvelle maquette du Master à compter du 1^{er} septembre 2025, les auditeurs devront suivre les enseignements de l'UA DROU (10 ECTS) « Mémoire ». La note attribuée après validation du mémoire et de la soutenance sera reportée sur l'UA DROQ.

Ces mesures s'appliquent pour les années 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028.

Pour les nouveaux inscrits, la maquette actuelle s'applique immédiatement.

Fait à Paris le 16 juillet 2025

Pour l'Administratrice générale empêchée et
par délégation,

La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le Conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tél 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29

Actes publiés à titre informatif

DECISION N° 2025-0845 DRH
portant nomination de l'Agent comptable du Conservatoire National des Arts et Métiers

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

VU le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié, relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

VU le règlement intérieur du Cnam,

DECIDE

ARTICLE 1er : A compter du 01/07/2025, **Monsieur Benoît GAUSSIN**, agent [REDACTED] au Cnam, est nommé Agent comptable.

ARTICLE 2 : Le directeur général des services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 27/06/2025

Pour l'Administratrice générale
et par délégation
Mathias LLORENS-GARCIA
Directeur adjoint des ressources humaines



Pôle carrière et rémunérations / Service des personnels Biatss

Case 4DGS03 292 rue Saint-Martin 75141 Paris cedex 03
fax 01 40 27 27 94 www.cnam.fr

Décision n° 2025 – 75 – AG

portant nomination d'une adjointe de l'administratrice générale en charge de la formation et de l'innovation pédagogique

L'administratrice générale du Cnam,

Vu, le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et notamment son article 8 alinéa 2 ;

Vu le règlement intérieur du Cnam modifié par délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2016 ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Muriel GROSBOIS, professeur des universités, est nommée en qualité d'adjointe de l'administratrice générale, en charge de la formation et de l'innovation pédagogique, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 : Elle exercera les missions suivantes :

- participer à la conception de la politique de formation du Cnam et la mettre en œuvre ;
- garantir la prise en compte de l'orientation stratégique de l'administratrice générale au sein des équipes pédagogiques nationales (EPN), veiller à la cohérence du travail réalisé par les EPN ;
- accompagner d'éventuels projets de rapprochement d'EPN de façon à ce qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions pour l'ensemble des personnels ;
- piloter l'offre de formation de l'établissement public, en lien avec les autres adjoints de l'administratrice générale ;
- assurer une veille stratégique sur les besoins de formation de tous les publics du Cnam et, en ce domaine, veiller à la meilleure répartition possible des ressources humaines, financières et matérielles ;
- piloter les campagnes d'emplois des enseignants-chercheurs en collaboration avec l'adjoint de l'administratrice générale en charge de la recherche et de l'innovation, et piloter l'allocation des moyens aux EPN ;
- renforcer l'animation pédagogique des EPN pour y intégrer l'innovation pédagogique et les nouvelles dimensions des transitions ;
- fluidifier les relations entre les EPN, les centres Cnam en région et le CFA, en collaboration avec l'adjoint de l'administratrice générale en charge des territoires et de l'emploi ;

- conduire le dialogue entre les EPN et les autres entités de l'établissement ;
- faciliter le parcours d'inscription des élèves aux formations proposées par l'établissement, simplifier les procédures internes et accompagner d'éventuelles réorganisations au niveau de la scolarité ;
- piloter les interactions entre les différentes structures en charge de la pédagogie : service d'appui à la formation (SAF), direction nationale des formations (DNF), centre Cnam Paris (CCP), centre de formation des apprentis (CFA), EiCnam, ENJMIN et la direction nationale des usages du numérique (DN1), en permettant de renforcer l'innovation, l'accessibilité, l'alignement des outils et des dispositifs numériques avec les besoins pédagogiques de l'établissement ;
- accompagner les responsables des bibliothèques et de la documentation du Cnam.

Article 3 : La présente décision abroge la décision n° 2024 – 145 – AG du 22 novembre 2024 modifiant la décision n° 19 - 1 AG de nomination de l'adjoint de l'administratrice générale en charge de la formation.

Article 4 : Le directeur général des services, la directrice des ressources humaines et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fait l'objet d'une notification à l'intéressé et d'une publication pour information au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 17 juillet 2025



Bénédicte Fauvarque-Cosson
Administratrice générale

Notification : Madame Muriel GROSBOIS

Copie à :

- Directeur général des services
- Directrice des ressources humaines
- Directeur des affaires générales
- Agent comptable
- Adjoint à l'administratrice générale en charge de la recherche et de l'innovation

- Adjoint à l'administratrice générale en charge du développement, des partenariats et des relations extérieures
- Adjoint à l'administratrice générale en charge des territoires et de l'emploi
- Adjointe à l'administratrice générale en charge des transitions écologiques, de la responsabilité sociétale et de la vie étudiante
- Directrice nationale des formations
- Directrice de la recherche
- Cheffe du service d'appui à la formation